

Municipalité de Saint-Thomas

1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) JOK 3L0

Téléphone: 450 759-3405

Courriel: municipalite@saintthomas.qc.ca

Province de Québec Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2025 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, va déposer la lettre de démission datée du 1^{er} janvier 2025 de Mme Geneviève Henry, conseillère municipale district #6 lors de la présente séance.

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION No 20-2025

ADHÉSION À LA CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

ATTENDU QU'il y a eu plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseillers depuis les dernières élections municipales; de multiples

cas d'harcèlement et d'intimidation envers les personnes élues, des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

ATTENDU QUE notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;

ATTENDU QUE 17 mairesses et conseillères municipales provenant des six (6) MRC lanaudoises ont participé à la cocréation de la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE afin qu'elle reflète les besoins de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'UN récent sondage a été réalisé par l'UMQ auprès de 400 élues et élus, révèle que 74% d'entre eux ont déjà été victimes de harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

ATTENDU QUE la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE permet d'identifier clairement nos valeurs, et peut mener à une règlementation donc à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre.

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adhère à la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, reconnaissant ainsi l'importance grandissant du phénomène, des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'il engendre, et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

De plus, nous nous engageons à inscrire la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE dans notre code d'éthique et à afficher celle-ci publiquement.

Copie certifiée conforme à l'original

Le 14 janvier 2025

Mme Danielle Lambert, B.A.A.

Directrice générale et greffière-trésorière